




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2016-439**

**Séance publique du**

**23 septembre 2016**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160923- lmc196753-DE-1-1
Date de signature : 27/09/2016
Date de réception : mardi 27 septembre 2016
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : ADHESION DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE AU CLUSTER PACA LOGISTIQUE -  
AUTORISATION D'ADHESION A L'ASSOCIATION - COTISATION 2016 -  
DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DE  
L'ASSOCIATION**

Le 23 septembre 2016 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 16/09/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Patricia BORRICAND à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Danièle BRUNET à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Odile BONTHOUX, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Dominique AUGÉY.

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Eric CHEVALIER donne lecture du rapport ci-joint.





Direction Générale des Services  
Techniques  
D.A.S.T. Infrastructures

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 23 SEPTEMBRE 2016

**Nomenclature : 1.7**  
Actes spéciaux et divers

-----

**RAPPORTEUR** : Monsieur Eric CHEVALIER

**Politique Publique : 06-AMELIORATION DE LA CIRCULATION ET DE LA MOBILITE URBAINE**

**OBJET** : ADHESION DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE AU CLUSTER PACA LOGISTIQUE  
- AUTORISATION D'ADHESION A L'ASSOCIATION - COTISATION 2016 -  
DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DE  
L'ASSOCIATION - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le Cluster Paca Logistique est une association loi 1901, qui vise à rassembler les acteurs, privés et publics, locaux et nationaux dont l'activité ou les compétences participent à la performance de la logistique en région Provence – Alpes – Côte d'Azur et/ou qui sont impliqués dans les Domaines d'Activités Stratégiques du Cluster :

- entreprises de l'ensemble de la chaîne logistique et services associés
- organismes de formation et de recherche
- institutions et collectivités.

L'association constitue à la fois un espace neutre de mise en relation, de dialogue et de coordination et un centre de ressources au profit des acteurs publics et privés sur des sujets logistiques cruciaux tant pour les entreprises que le territoire : gestion de l'espace, logistique urbaine, report modal, optimisation logistique, logistique collaborative, etc.  
Elle est en outre très active en matière de promotion à l'international des compétences du territoire et de ses acteurs.

Animateur et catalyseur, le Cluster favorise la création, la diffusion et la mise en œuvre de l'innovation, organisationnelle et technologique, et des bonnes pratiques au sein des écosystèmes logistiques territoriaux ou spécialisés (LU, Aménagement, Immobilier, Report

modal).

Considérant la qualité et l'intérêt retenus par la ville au titre de ses objectifs de performance logistique, les apports de la ville s'articuleront notamment autour de la prospective et des démarches existantes, la veille sur les appels à projet et programme européen (Interreg/URBAN) et la constitution du groupe de travail.

L'adhésion à l'association est soumise à cotisation fixée dans les conditions financières du bulletin d'adhésion et notamment pour un montant se portant à hauteur de 5 000.00 € pour le collège « Collectivités Territoriales et Institutions ».

Selon les statuts du Cluster PACA, le Conseil Municipal doit désigner deux représentants au sein de l'Association.

En application des dispositions de l'Article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est voté au scrutin secret lorsqu'il s'agit notamment de procéder à une nomination ou présentation ; après deux tours de scrutin secret, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, à égalité de voix l'élection est acquise au plus âgé.

Toutefois, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Compte tenu de ces indications, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** l'adhésion de la Ville d'Aix-en-Provence au CLUSTER PACA LOGISITIQUE,

- **DECIDER** à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret à cette désignation,

- **PROCEDER** dans les conditions précitées, à la désignation des 2 représentants qui vous sont proposés ci-après, devant siéger au sein de l'Association :

- Monsieur Éric CHEVALIER, titulaire
- Madame Danièle BRUNET, suppléant

- **DIRE** que la dépense pour la cotisation 2016 sera imputée sur la ligne budgétaire 822 6281 928 5280 à hauteur d'un montant de 5 000.00 euros, ligne qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2016-439 - ADHESION DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE AU CLUSTER PACA LOGISTIQUE - AUTORISATION D'ADHESION A L'ASSOCIATION - COTISATION 2016 - DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DE L'ASSOCIATION -

Présents et représentés	: 55
Présents	: 51
Abstentions	: 0
Non participation	: 7
Suffrages Exprimés	: 48
Pour	: 48
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Edouard BALDO Lucien-Alexandre CASTRONOVO Noelle CICCOLINI-JOUFFRET Charlotte DE BUSSCHERE Hervé GUERRERA Souad HAMMAL Gaelle LENFANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

## Bulletin d'adhésion Année 2016

A renvoyer par courrier à

Cluster Paca Logistique  
Immeuble CMCI  
2, rue Henri Barbusse  
13001 MARSEILLE

### 1 - NOTRE IDENTITE (entreprise / organisme)

- 1.1. Raison sociale : MAIRIE D'AIX EN PROVENCE  
 1.2. Adresse : Place de l'Hôtel de Ville – CS 30715  
 1.3. Code Postal : 13616 Ville : AIX EN PROVENCE Cédex 1  
 1.4. Tél : 04.42.91.90.13 Fax : 04.42.28.42.50  
 1.5. Site internet : [www.mairie-aixenprovence.fr](http://www.mairie-aixenprovence.fr)

### 2 - NOTRE SITUATION JURIDIQUE ET SOCIALE :

- 2.1. Forme juridique : COLLECTIVITE TERRITORIALE      2.2. Date de création : ////  
 2.3. Code Siret : 211 300 017 000 12  
 2.4. Nature de l'Etablissement    Siège     Etablissement secondaire / filiale   
 Si appartenance à un groupe, merci de préciser :  
 Nom du groupe : ..... Nationalité : .....  
 Effectif groupe : .....  
 2.5 Effectif à l'adresse : Environ 2 100      Effectif total affecté à la filière logistique : 1  
 2.6 Adhésions professionnelles : notre structure est adhérente aux organisations professionnelles suivantes :  
 - ////

### 3 - NOS ACTIVITES ET COMPETENCES

Activités et Compétences	Marchés cibles
Missions de Services Publiques de circulation, réglementation	

### 4 - NOTRE ADHESION AU CLUSTER PACA LOGISTIQUE

Notre structure

déclare avoir pris connaissance et accepté les statuts, le règlement intérieur de l'association Cluster Paca Logistique, ainsi que les conditions financières d'adhésion.

souhaite adhérer<sup>(\*)</sup> au Cluster Paca Logistique en tant que :

Membre actif (1) rattaché au collège  Membre partenaire (2) rattaché au collège

Entreprises & professionnels

Organisme de recherche et/ou de Formation

Collectivités territoriales et institutions

Membre bienfaiteur

(1) Les membres actifs sont ceux, qui après avoir fait acte de candidature, sont agréés par le Conseil d'Administration. Ils participent aux activités de l'Association et sont éligibles au Conseil d'Administration. Chaque membre actif possède une voix délibérative en Assemblée Générale, sous réserve qu'il se soit acquitté de sa cotisation.

(2) Les membres partenaires sont des entreprises, entités, structures ou personnes physiques souhaitant contribuer exclusivement aux activités de réflexion du Cluster Paca Logistique (participation aux Commissions Thématiques, groupes de travail, journées thématiques...) sans être actifs dans des projets collaboratifs ou actions collectives. Ils participent aux Assemblées générales sans voix délibérative et ne sont pas éligibles au Conseil d'Administration. Ils payent une cotisation annuelle réduite.

(\*) Votre adhésion sera définitive après agrément du Conseil d'Administration conformément aux statuts de l'association.

sera représentée aux Assemblées Générale Ordinaire et Extraordinaire du Cluster par les personnes suivantes :

**en qualité de titulaire :**

Nom : CHEVALIER	Prénom : Eric
Fonction : Conseiller Municipal délégué à la Circulation, aux déplacements et au stationnement	
Tél : 04.42.91.88.82	E-mail : ChevalierE@mairie-aixenprovence.fr
Fax :	

**en qualité de suppléant :**

Nom : BRUNET	Prénom : Danièle
Fonction : Adjoint de Quartier	
Tél : 04.42.24.06.49	E-mail : BrunetD@mairie-aixenprovence.fr
Fax :	

**Conditions financières d'adhésion - Cotisation annuelle 2016**

		Membres Actifs	Membres Partenaires
Collège « Entreprises et professionnels »	Personne physique ou moins de 20 salariés	1000	500
	Moins de 50 salariés	2500	
	Plus de 50 salariés	5000	1000
Collège « Organismes de recherche et de Formation »		2500	1000
Collège « Collectivités Territoriales et Institutions »		5000	

\* Pour l'année 2016, le montant de la cotisation annuelle est réduit de moitié pour les primo-adhérents.

règle la cotisation d'adhésion au Cluster Paca Logistique d'un montant de 5 000. €, par chèque bancaire libellé à l'ordre du Cluster Paca Logistique / par virement bancaire.

Le Cluster Paca Logistique s'engage à nous adresser en retour une facture acquittée après règlement effectif de la cotisation.



**5. LES INTERLOCUTEURS DE MA STRUCTURE / MON ENTREPRISE AVEC LE CLUSTER :**

INTERLOCUTEUR 1				
Mme. Mlle M.	Prénom : Eric	Nom : CHEVALIER	Fonction : Conseiller Municipal délégué à la Circulation, aux déplacements et au stationnement	Thématique(s) prioritaire(s) 3 4
Tél : 04.42.91.88.82		Portable :	E-mail : ChevalierE@mairie-aixenprovence.fr	
INTERLOCUTEUR 2				
Mme. Mlle M.	Prénom : Valérie	Nom : LAGIER	Fonction : Chef de service Etudes prospectives, proximité & sécurité	Thématique(s) prioritaire(s) 3 4
Tél : 04.42.91.96.70		Portable : 06.62.23.07.97	E-mail : LagierV@mairie-aixenprovence.fr	
INTERLOCUTEUR 3				
Mme. Mlle M..	Prénom :	Nom :	Fonction :	Thématique(s) prioritaire(s) 1 2 3 4
Tél :		Portable :	E-mail :	

**6. JE SUIS PARTICULIEREMENT INTERESSE PAR LES ACTIONS LIEES AUX THEMATIQUES SUIVANTES :**

	Thématiques	Oui
1	Aménagement / immobilier	
2	Report modal	
3	Logistique urbaine (LU)	X
4	Innovation - Recherche	X
	.....	
	.....	
	.....	

Date

Signature

Cachet de la structure

**Eric CHEVALIER,**  
*Conseiller Municipal délégué  
à la Circulation, au stationnement  
et à l'Éclairage Public*

